

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 15 décembre 2025  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 15 décembre 2025, 13 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, M. Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoît Langevin, M. François Limoges, M. Christopher McCray, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Maeva Vilain, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Elvira Carhuallanqui

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Diana Varela

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :**

Mme Elvira Carhuallanqui

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :**

Mme Diane Varela

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Mme Rossi rend hommage à deux personnalités marquantes du Québec récemment disparues. D'abord, Mme Béatrice Picard, comédienne montréalaise décédée le 9 décembre 2025. Figure pionnière du théâtre et de la télévision québécoise depuis les années 1940, elle a marqué des productions emblématiques et a notamment prêté sa voix au personnage de *Marge* dans *Les Simpson* pendant 33 ans. Son engagement social lui a valu des distinctions prestigieuses, dont l'Ordre du Canada en 1989 et le grade d'Officière de l'Ordre national du Québec en 2012.

Ensuite, la présidente du conseil souligne le départ de M. Jacques Nadeau, photjournaliste, qui a immortalisé des moments clés de l'histoire québécoise et des icônes culturelles pendant plus de trois décennies au journal *Le Devoir*. Enseignant à l'Université de Montréal pendant 15 ans, il a inspiré des générations et reçu des distinctions comme le Prix Antoine-Desilets et le *National Newspaper Award*.

Au nom du conseil municipal, la présidente du conseil présente ses condoléances aux familles et aux proches des défunts et invite l'assemblée à observer un moment de réflexion.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de décembre, dont :

- 2 décembre : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées
- 5 décembre : Journée internationale des bénévoles
- 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faites aux femmes / Commémoration de l'attentat antiféministe commis il y a 36 ans à Polytechnique
- 8 décembre : Journée mondiale du climat
- 9 décembre : Élection de la première femme à Montréal en 1940, Jessie Kathleen Fisher
- 9 décembre : Journée internationale des commémorations des victimes du crime de génocide et d'affirmation de leur dignité
- 10 décembre : Journée internationale des droits humains
- 20 décembre : Journée internationale de la solidarité humaine
- 31 décembre : Veille du Nouvel An

Puis, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, souligne que la Ville de Montréal s'est illustrée à Paris lors de la 10<sup>e</sup> édition des Prix de la participation en recevant trois étoiles et le Coup de cœur du jury pour son projet Cité Elles MTL, une initiative qui vise à accroître la présence des femmes dans la vie politique municipale grâce à une formation immersive de trois jours à l'hôtel de ville, comprenant des ateliers, du mentorat et des activités de réseautage, favorisant ainsi la diversité, l'inclusion et la parité en politique.

En terminant, Mme Rossi remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<p><u>Question de :</u> Mme Ericka Alneus</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Comment l'Administration compte-t-elle faire reconnaître auprès du gouvernement du Québec, plus précisément le ministère de la Sécurité publique, la situation de la crise de l'itinérance à Montréal afin d'obtenir des pouvoirs additionnels pour y répondre le plus rapidement possible? / Est-ce que l'Administration est prête à tendre la main à tous les membres du conseil municipal afin que Montréal puisse se faire entendre d'une seule voix au gouvernement du Québec, et ce, en vue de l'obtention des pouvoirs nécessaires dans la gestion de cette crise de l'itinérance?</p>
<p><u>Question de :</u> Mme Marie Plourde</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Est-ce que l'Administration s'engage à répondre à toutes les questions écrites durant les travaux du conseil d'arrondissement de Ville-Marie et, le cas échéant, est-ce que cet engagement sera suivi par tous les arrondissements? / Questionne la façon de faire, qui est de répondre par écrit à la population aux questions écrites durant un conseil d'arrondissement, en lien avec le slogan de la récente campagne électorale de l'Administration</p>

Question de : Conflit à la Société de transport de Montréal (STM) : quelles sont les actions de l'Administration afin de gérer le conflit de travail à la STM? / Quelles sont les réponses à donner aux usagers-ères du réseau d'autobus qui attendent aux arrêts d'autobus?

Mme Sarah V. Doyon

Réponse de :

M. Aref Salem

Question de : Projet de loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec : est-ce que l'Administration a pris les devants afin d'identifier les angles morts de ce projet de loi et de s'assurer que les intérêts de la population montréalaise soient défendus / Reformule sa question

Mme Martine Musau Muele

Réponse de :

Mme Soraya Martinez Ferrada

Question de : Quelles sont les intentions de l'Administration concernant l'organisme Concertation Montréal? / Dans l'hypothèse où cet organisme cesse d'exister, est-ce que l'Administration pourrait prendre en charge certaines de ses activités?

M. Olivier Demers-Dubé

Réponse de :

Mme Chantal Gagnon

Question de : Déneigement des pistes cyclables : questionne le commentaire s'adressant aux cyclistes : *manger de la brioche et prendre le transport en commun*, et insiste sur l'importance de déneiger les pistes cyclables en priorité / Est-ce que l'Administration a donné une orientation à l'effet que le déneigement des pistes cyclables soit effectué en dernier?

Mme Céline-Audrey  
Beauregard

Réponse de :

M. Luis Miranda

Question de : Demande si le chargement de la neige du 5 février dernier dans l'arrondissement de LaSalle sera payé par le service central et, le cas échéant, est-ce que ce sera de même pour les autres arrondissements dans cette situation? / Souhaite que l'ancien règlement soit à nouveau en vigueur en cette matière

M. Richard Deschamps

Réponse de :

M. Luis Miranda

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 47.

### 03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 47, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

#### CM25 1337

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en ajoutant les points 7.04, 15.02 et 15.03.

Adopté à l'unanimité.

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier le point 15.01 vers 14 h et le point 51.02 vers 20 h 30, en raison de la présence d'invités au balcon.

---

#### **CM25 1338**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 novembre 2025, à 13 h**

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 novembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 4 décembre 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

À 13 h 49, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2025
  - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2025
  - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2025
- 

#### **06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

À 13 h 49, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

---

#### **07 – Dépôt**

À 13 h 49, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025
-

**CM25 1339**

**Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage**

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.02

---

**CM25 1340**

**Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par le personnel de cabinet, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage**

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par le personnel de cabinet, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.03

---

7.04 (AJOUT) - Déclaration d'intérêts pécuniaires  
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)

---

**11 - Dépôt de pétitions**

À 13 h 49, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

---

**15 – Déclaration / Proclamation**

À 13 h 50, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

---

**CM25 1341**

**(AJOUT) - Déclaration conjointe pour honorer la mémoire de Mme Debbie Zakaib et reconnaître sa contribution essentielle aux mondes de la gastronomie et de la mode à Montréal**

Attendu que, ce jeudi 11 décembre 2025, Mme Debbie Zakaib, fondatrice et directrice générale de La Table Ronde, un organisme dédié à la valorisation de la gastronomie québécoise, est décédée des suites d'une maladie fulgurante;

Attendu que la Table Ronde est un collectif fondé par Mme Zakaib en 2023, et qui rassemble deux cent dix membres parmi les plus grands entrepreneurs et entrepreneuses en restauration dans 45 villes, dont plus de la moitié est située sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que Mme Zakaib, par son leadership inspirant et bienveillant, a créé des ponts solides entre les acteurs du milieu de la gastronomie, la rendant plus durable et inclusive, tout en renforçant la présence et la crédibilité du Québec à cet égard sur la scène internationale;

Attendu que le rôle de Mme Zakaib a été déterminant pour l'implantation du Guide Michelin au Québec, première province canadienne à accueillir ce jury, dont la première édition, en mai 2025, a permis à plusieurs institutions culinaires montréalaises de renom de se distinguer;

Attendu que Mme Zakaib a été fondatrice et directrice générale de Mmode, la grappe industrielle consacrée à la mode québécoise, de 2015 à 2022;

Attendu que Mme Zakaib, titulaire d'une maîtrise en marketing de HEC Montréal, a travaillé comme directrice de marketing et au développement de marque chez L'Oréal, Coca-Cola et Johnson & Johnson pendant une dizaine d'années, a tenu un blogue hebdomadaire pour le magazine Clin d'Œil et a été chroniqueuse à la télévision d'ICI Radio-Canada;

Attendu que Mme Zakaib a siégé au conseil d'administration de la Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal et dirigé le comité d'organisation du célèbre bal annuel de l'institution muséale;

Attendu que l'apport de Mme Zakaib aux mondes de la mode, du design, de la gastronomie et des arts montréalais a été fondamental pour l'épanouissement et le rayonnement de nombreux talents locaux.

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Mme Ericka Alneus  
M. Claude Pinard  
Mme Christine Black  
M. Aref Salem  
M. Alexandre Devaux-Guizani  
M. Julien Hénault-Ratelle  
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger  
M. Alan DeSousa  
Mme Caroline Braun  
M. Benoit Langevin  
Mme Chantal Gagnon  
Mme Andréanne Moreau  
M. Alexandre Teodoresco  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Vana Nazarian  
M. Youssef Hariri  
M. Josué Corvil  
Mme Effie Giannou  
M. Leslie Roberts  
Mme Maude Thérroux-Séguin  
Mme Arij El Korbi  
M. Victor Esposito  
Mme Sophie Mohsen  
M. Luis Miranda  
M. Denis Pelletier  
Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Julie-Pascale Provost  
M. Dominic Perri  
M. Sonny Moroz  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Milany Thiagarajah  
M. Dominic Roussel  
Mme Marie Plourde  
M. Christopher McCray  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Véronique Fournier  
Mme Josefina Blanco  
Mme Carla Beauvais  
Mme Cathy Wong  
M. Jocelyn Pauzé  
M. Jean François Lalonde  
M. Alex Norris  
Mme Nathalie Goulet  
Mme Martine Musau Muele  
M. François Limoges  
Mme Sarah V. Doyon  
M. Peter McQueen  
Mme Catherine Houbart  
M. Olivier Demers-Dubé  
Mme Danielle Myrand  
Mme Émilie Brière  
Mme Maeva Vilain  
M. Sterling Downey  
Mme Élise Tanguay  
Mme Céline-Audrey Beauregard  
Mme Nancy Blanchet

M. Richard Deschamps  
Mme Laura Palestini  
Mme Andrée Hénault  
M. Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

honore la mémoire de Mme Debbie Zakaib et reconnaisse sa contribution essentielle au développement et au rayonnement de la gastronomie, de la mode et des arts à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la mairesse de Montréal apprécie faire cette déclaration conjointement avec la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus. Elle rappelle, entre autres, que jeudi dernier, le Québec a perdu une grande ambassadrice du talent québécois et une grande Montréalaise, Mme Debbie Zakaib. Mme Martinez Ferrada offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Debbie Zakaib. Elle décrit par la suite Mme Zakaib comme une femme hors du commun, rassembleuse et leader inspirante qui était estimée de tous et toutes. Elle indique que son énergie débordante et sa passion ont marqué durablement les milieux de la mode et de la gastronomie, à Montréal comme partout au Québec.

Mme Martinez Ferrada souligne également que Mme Zakaib a consacré sa carrière à promouvoir la créativité et la richesse de la culture d'ici, contribuant au rayonnement international du Québec. Elle a été à la tête de la Table Ronde depuis sa fondation en 2023 et elle est également l'accélérateur du leadership au féminin à Montréal, responsable de l'arrivée du guide Michelin au Québec, ainsi que fondatrice et dirigeante de Mmode depuis 2015. La mairesse de Montréal conclut en invitant tous les membres du conseil municipal à adopter la Déclaration afin d'honorer la mémoire de Mme Debbie Zakaib et de reconnaître sa contribution essentielle aux mondes de la gastronomie et de la mode à Montréal.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus.

Mme Alneus débute en partageant un élément plus personnel concernant Mme Debbie Zakaib. Elle indique qu'elle a croisé Mme Zakaib pendant la période où elle travaillait pour Mmode et se souvient d'une femme d'une grande élégance et gentillesse. Puis, quelques années plus tard, alors qu'elle était responsable de la gastronomie, elle a collaboré avec elle pour l'arrivée de Michelin à Montréal, ainsi que pour plusieurs initiatives soutenant le rayonnement et le milieu de la gastronomie. Mme Ericka Alneus pense à quelques mots pour la décrire profondément : détermination et un côté solaire, une lumière qui émane d'elle pour être l'une des grandes ambassadrices de la métropole, tant au niveau de la mode que de la gastronomie. Elle termine en offrant ses plus sincères condoléances à la famille de Mme Debbie Zakaib et lui rend hommage pour sa contribution à la métropole.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, la remercie et cède respectivement la parole aux conseillères Cathy Wong, Maude Théroux-Séguin ainsi qu'à la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde.

Mme Cathy Wong exprime sa profonde tristesse face au décès de Mme Zakaib. Elle décrit Mme Debbie Zakaib comme une femme de vision, une bâtisseuse, une femme de cœur et déclare qu'aujourd'hui, Montréal perd une femme exceptionnelle, mais que son héritage demeurera toujours chez les femmes qu'elle a soutenues, dans les causes qu'elle a défendues, dans les espaces qu'elle a contribué à transformer. Elle offre également ses plus sincères sympathies à la famille de Mme Zakaib. Puis, Mme Maude Théroux-Séguin poursuit en rappelant que Mme Debbie Zakaib était notamment une personne avec une vision et un leadership lumineux. Elle raconte une anecdote d'une de ses rencontres avec la défunte en soulignant l'humilité que possédait Mme Zakaib. Elle conclut en démontrant le leadership bienveillant de Mme Debbie Zakaib. Elle salue au passage quelques membres de la Table Ronde et croit qu'ils peuvent compter sur toute une ville qui est maintenant beaucoup plus lumineuse grâce à l'implication et à la vision de Mme Zakaib. Quant à Mme Marie Plourde, elle termine en appuyant tous ces témoignages à l'égard de Mme Zakaib qui mettent l'accent sur cette femme lumière, semeuse de sororité, de beauté, de bonté et d'amour.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, remercie les personnes élues pour leurs interventions et confirme que tous les membres présents du conseil sont appuyeurs-es de cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

## CM25 1342

### **(AJOUT) - Déclaration conjointe pour commémorer les victimes de l'attentat terroriste de Bondi Beach**

Attendu que plus d'une quinzaine personnes ont été tuées et plus d'une quarantaine personnes ont été blessées lorsque des tireurs ont ouvert le feu à Bondi Beach, en Australie;

Attendu que cet attentat n'était pas un acte de violence aléatoire, mais un geste terroriste à caractère antisémite perpétré le premier jour de la fête d'Hanoukka;

Attendu que la fête d'Hanoukka est la fête des Lumières qui rassemble la communauté juive dans un rappel de l'importance de l'espoir, qu'elle a commencé ce dimanche soir et prendra fin le 22 décembre 2025;

Attendu que cet acte de haine suscite chez plusieurs Montréalaises et Montréalais de confession juive des sentiments d'inquiétude, d'anxiété et de peur pour leur sécurité et celle de leurs proches;

Attendu que cet acte suscite par ailleurs dans toute la population montréalaise des inquiétudes légitimes pour la sécurité et la tranquillité des diverses communautés;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été mandaté pour accroître la vigilance auprès des communautés touchées;

Attendu que la Ville réaffirme que la sécurité de toutes les communautés est non négociable et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour la garantir;

Attendu que cet acte de violence et de haine est un affront envers nos valeurs démocratiques, de paix, de liberté, d'amitié entre les peuples et notre désir de vivre ensemble;

Attendu que la Ville de Montréal et les Montréalais tiennent à exprimer leur plus profonde tristesse et leurs sympathies aux familles et aux proches des victimes;

Attendu que malgré la peur, la volonté de vivre-ensemble, profondément ancrée dans l'histoire montréalaise, demeure plus forte que la haine;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada  
Mme Ericka Alneus

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Claude Pinard  
Mme Christine Black  
M. Aref Salem  
M. Alexandre Devaux-Guizani  
M. Julien Hénault-Ratelle  
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger  
M. Alan DeSousa  
Mme Caroline Braun  
M. Benoit Langevin  
Mme Chantal Gagnon  
Mme Andréanne Moreau  
M. Alexandre Teodoresco  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Vana Nazarian  
M. Youssef Hariri  
M. Josué Corvil  
Mme Effie Giannou  
M. Leslie Roberts  
Mme Maude Thérroux-Séguin  
Mme Arij El Korbi  
M. Victor Esposito  
Mme Sophie Mohsen  
M. Luis Miranda

M. Denis Pelletier  
Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Julie-Pascale Provost  
M. Dominic Perri  
M. Sonny Moroz  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Milany Thiagarajah  
M. Dominic Roussel  
Mme Marie Plourde  
M. Christopher McCray  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Véronique Fournier  
Mme Josefina Blanco  
Mme Carla Beauvais  
Mme Cathy Wong  
M. Jocelyn Pausé  
M. Jean François Lalonde  
M. Alex Norris  
Mme Nathalie Goulet  
Mme Martine Musau Muele  
M. François Limoges  
Mme Sarah V. Doyon  
M. Peter McQueen  
Mme Catherine Houbart  
M. Olivier Demers-Dubé  
Mme Danielle Myrand  
Mme Émilie Brière  
Mme Maeva Vilain  
M. Sterling Downey  
Mme Élise Tanguay  
Mme Céline-Audrey Beauregard  
Mme Nancy Blanchet  
M. Richard Deschamps  
Mme Laura Palestini  
Mme Andrée Hénault  
M. Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- condamne vigoureusement l'attentat terroriste de Bondi Beach et exprime sa pleine solidarité envers les victimes, leurs familles et les communautés touchées;
- 2- réaffirme sa volonté à poursuivre ses actions afin de promouvoir et favoriser l'établissement de milieux de vie sécuritaires, inclusifs et fondés sur le respect, la solidarité et le vivre-ensemble;
- 3- invite l'ensemble de la population montréalaise à demeurer solidaire, vigilante et engagée dans la promotion des valeurs de paix, de respect mutuel et de rejet de toute forme de haine et de violence;
- 4- réitère son engagement à collaborer avec ses partenaires communautaires, institutionnels et policiers afin de prévenir les actes de haine et de violence et de renforcer le sentiment de sécurité sur l'ensemble de son territoire;
- 5- exprime sa solidarité aux autorités australiennes locales et aux collectivités concernées et réaffirme l'importance de la lutte contre la violence et l'extrémisme;
- 6- observe un moment de recueillement en mémoire des victimes et encourage les Montréalaises et les Montréalais à se joindre à cet hommage.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal fait la lecture de la Déclaration condamnant fermement l'attentat antisémite de Bondi Beach, en Australie, qui a fait plusieurs morts et blessés, et qui suscite l'inquiétude et la peur au sein de la population montréalaise. Par la présente, Mme Martinez Ferrada réaffirme l'engagement de la Ville de Montréal envers la sécurité de toutes les communautés, ainsi que sa solidarité envers les victimes, leurs proches et les personnes touchées par cet acte haineux.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus, puis successivement à Mme Cathy Wong, M. Peter McQueen, Mme Émilie Brière et M. Alan DeSousa, qui réaffirment unanimement la solidarité du conseil municipal et de la Ville de Montréal envers toute la communauté juive à la suite de l'attentat antisémite de Bondi Beach.

D'emblée, la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus, souligne l'importance fondamentale de permettre à chaque individu de pratiquer sa religion en toute quiétude, sans peur, ni intimidation. Elle exprime sa solidarité envers les familles touchées et la communauté juive, rappelant que la tragédie de Bondi Beach met en lumière la nécessité de protéger les libertés religieuses à Montréal. Elle évoque également la devise *Concordia Salus*, « le salut par la concorde », pour insister sur la richesse du vivre-ensemble montréalais et réaffirme le rôle des personnes élues dans la défense de ces valeurs essentielles.

Mme Cathy Wong débute son intervention en insistant sur la gravité de l'attentat, rappelant qu'un tel acte de haine heurte toute la société, peu importe où il survient dans le monde. Elle affirme clairement que l'antisémitisme n'a pas sa place à Montréal, et que la liberté de vivre sa foi en sécurité est un droit fondamental. Elle exprime notamment la solidarité du conseil municipal avec la communauté juive et salue la collaboration du Service de police de la Ville de Montréal auprès de cette dernière pour assurer la sécurité et la paix dans le cadre de ces célébrations.

Pour sa part, M. Peter McQueen partage une réflexion symbolique sur la lumière et l'obscurité pour illustrer comment l'amour s'oppose à la haine et invite toutes les communautés à allumer des chandelles pour apporter plus de lumière dans ce monde.

Ensuite, Mme Émilie Brière souligne l'importance de préserver la liberté de célébrer dans l'espace public et le rôle collectif que doit jouer autant la population citoyenne que les institutions dans la promotion de la paix, de la tolérance et de la bienveillance.

Enfin, M. Alan DeSousa fait part de sa solidarité envers la communauté juive, témoigne des inquiétudes palpables qu'il observe dans ses interactions et remercie le Service de police de la Ville de Montréal pour sa présence et sa collaboration auprès de la communauté juive. En conclusion, il lance un message de vigilance et d'unité pour que la haine ne trouve jamais écho à Montréal.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions et précise que tous les membres présents sont ajoutés à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

## CM25 1343

### **Déclaration pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de Piéton Québec et l'importance de favoriser une mobilité inclusive pour l'ensemble des usagères et usagers de la route**

Attendu que Piétons Québec, un organisme national essentiel à la défense collective des droits des piétonnes et des piétons partout au Québec, célèbre en 2025 son 10<sup>e</sup> anniversaire et continue d'être un partenaire incontournable pour bâtir des rues plus humaines et plus sécuritaires;

Attendu que Piétons Québec est membre de l'International Federation of Pedestrians, une organisation regroupant près de 50 organisations dans plus de 30 pays, ce qui renforce le rôle de Montréal comme ville ouverte sur le monde et engagée envers les meilleures pratiques internationales en matière de sécurité routière;

Attendu que, selon un sondage web mené en juillet 2025 par la firme Léger, 67 % des personnes répondantes souhaitent marcher davantage dans leur municipalité, un signal clair que les Québécoises et Québécois veulent des milieux de vie plus conviviaux, mieux aménagés et mieux adaptés à leurs déplacements quotidiens;

Attendu que la Ville de Montréal entend mettre en place des infrastructures qui tendent vers une mobilité inclusive, afin que chaque Montréalaise et Montréalais se sentent en sécurité, peu importe le moyen de transport choisi;

Attendu que, malgré les efforts déployés au fil des ans, le bilan des collisions routières à Montréal demeure préoccupant et n'a pas diminué depuis 2015, ce qui appelle à des actions plus ambitieuses, plus ciblées et mieux coordonnées;

Attendu qu'en 2016, la Ville de Montréal a adhéré à Vision zéro : une approche visant à garantir des déplacements sécuritaires pour toutes et tous et à réduire à zéro le nombre de décès et de blessés graves sur son réseau routier d'ici 2040;

Attendu que les statistiques démontrent que les usagers les plus vulnérables, soit les enfants, aînés, piétons et cyclistes, demeurent les plus exposés aux collisions graves ou mortelles, rappelant l'urgence d'intervenir avec détermination pour protéger les personnes les plus à risque;

Attendu que les études démontrent que la vitesse est l'un des principaux facteurs aggravants lors d'une collision impliquant un piéton, chaque kilomètre-heure additionnel augmentant significativement le risque de blessure grave ou mortelle, ce qui confirme l'importance d'agir sur l'aménagement et le contrôle de la vitesse;

Attendu que neuf collisions graves ou mortelles sur dix surviennent sur des rues artérielles, et que trois sur quatre se produisent à l'intersection de grandes artères, mettant en lumière la nécessité d'un réaménagement stratégique et sécuritaire de ces axes majeurs;

Attendu que 79 % des établissements scolaires montréalais sont bordés par au moins une rue artérielle, ce qui renforce le devoir de la Ville de protéger les plus jeunes et de sécuriser leurs déplacements quotidiens;

Attendu que la Commission des transports et des travaux publics, dans son rapport Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs (juin 2024), recommande de bonifier et d'étendre le Programme de sécurisation aux abords des écoles à l'ensemble des corridors scolaires, en priorisant ceux bordés par des artères montréalaises;

Attendu qu'en 2023, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Programme de sécurisation des piétons aînés afin de protéger les milieux les plus fréquentés par les personnes âgées, un geste essentiel pour favoriser l'inclusion, la dignité et l'autonomie des aînés montréalais;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Christine Black  
Mme Ericka Alneus  
Mme Marie Plourde  
M. Christopher McCray  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Véronique Fournier  
Mme Josefina Blanco  
Mme Carla Beauvais  
Mme Cathy Wong  
M. Jocelyn Pauzé  
M. Jean François Lalonde  
M. Alex Norris  
Mme Nathalie Goulet  
Mme Martine Musau Muele  
M. François Limoges  
Mme Sarah V. Doyon  
M. Peter McQueen  
Mme Catherine Houbart  
M. Olivier Demers-Dubé  
Mme Danielle Myrand  
Mme Émilie Brière  
Mme Maeva Vilain  
M. Sterling Downey  
Mme Élise Tanguay  
Mme Céline-Audrey Beauregard

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne le 10<sup>e</sup> anniversaire de Piétons Québec et réaffirme l'importance fondamentale de sa mission, soit la protection des droits et des intérêts des personnes piétonnes, les usagères et usagers les plus vulnérables de notre réseau routier;
- 2 - appelle à une mobilisation de toutes les usagères et de tous les usagers de la route, et rappelle l'importance de la courtoisie, du partage responsable de l'espace public et du respect mutuel;
- 3 - s'engage à accélérer et renforcer les actions de sécurisation et d'amélioration de son réseau routier afin de bâtir une mobilité véritablement inclusive, où toutes et tous peuvent se déplacer efficacement et en toute sécurité, dans chaque quartier et sur chaque rue de la métropole.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Alan DeSousa, pour la présentation de la Déclaration.

M. DeSousa rappelle notamment que la mobilité inclusive demeure une priorité pour l'Administration qui souhaite que chaque personne puisse se déplacer en toute sécurité. Avec statistiques à l'appui concernant le nombre de collisions qui ne diminuent pas depuis 2015, il souhaite mettre de l'avant des actions plus ambitieuses, mieux ciblées et mieux coordonnées. En terminant, il souligne l'importance de la mission de l'organisme Piétons Québec.

La présidente le remercie et pour des prises de parole successives, elle invite les membres du conseil suivants à s'exprimer sur cette Déclaration : le conseiller Christopher McCray, la conseillère Véronique Fournier, la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus, la conseillère Sarah V. Doyon et les conseillers Sylvain Ouellet et Aref Salem.

Dans leur discours, les conseillères, les conseillers et la cheffe de l'Opposition officielle s'entendent pour faire valoir l'importance de Piétons Québec, du partage responsable de l'espace public, du respect mutuel et des actions à mettre en place pour la sécurisation des rues.

La présidente du conseil les remercie tous et toutes pour les interventions. Elle cède la parole à la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, qui indique que tous les membres présents de sa formation politique appuient cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation**

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 14 h 34, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

À 14 h 34,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM25 1344**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703);
- 2 - de procéder à l'évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

1254473002  
80.01 (20.01)

---

#### **CM25 1345**

**Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059).

Adopté à l'unanimité.

1259660002  
80.01 (20.02)

---

#### **CM25 1346**

**Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville, conformément à la clause 13 du contrat concerné.

Adopté à l'unanimité.

1255481005  
80.01 (20.03)

---

#### **CM25 1347**

**Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soum. conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 852 509,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21130;
- 2- d'autoriser une dépense de 285 250,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255472002  
80.01 (20.04)

---

#### **CM25 1348**

**Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc., pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal (lots 1, 2, 3 et 4), d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de trois mois - Montant estimé des ententes-cadres : 24 885 786,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21186 (4 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation et une option de transition de trois mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence), pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21186 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Harnois Énergies inc.	1	19 863 885,83 \$
Mazout G. Belanger inc.	2	3 172 620,15 \$
Corporation Parkland	3	640 663,01 \$
Mazout G. Belanger inc.	4	1 208 617,20 \$

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Harnois Énergies inc., Mazout G. Belanger inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services centraux et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259106004  
80.01 (20.05)

À 14 h 35,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CM25 1349**

**Conclure une entente-cadre avec Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 (2 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Data Communications Management corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction sur papier thermique, pour une somme maximale de 921 846,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21172;
- 2 - d'autoriser une dépense de 92 184,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Data Communications Management corp.;

- 4 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259109002  
80.01 (20.06)

---

#### **CM25 1350**

**Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 \$, taxes, contingences, et incidences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour un montant maximal de 17 964 843,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255593009  
80.01 (20.07)

---

#### **CM25 1351**

**Accorder un contrat à Cossette Média inc., pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21200 (3 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Cossette Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 916 345,81 \$, taxes incluses, (dont 1 724 625 \$, taxes incluses, dédiés à l'achat d'espaces publicitaires), conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21200;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cossette Média inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259824004  
80.01 (20.08)

---

### CM25 1352

**Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Services de mécanique mobile B.L. inc., seule firme soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces authentiques de marque Freightliner, pour une somme maximale de 1 379 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21077;
- 2 - d'autoriser une dépense de 275 940 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Services de mécanique mobile B.L. inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256711010  
80.01 (20.09)

---

### CM25 1353

**Approuver la première convention de modification de l'entente de co-exploitation du site de radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de sept ans et six mois, rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 \$, non taxable**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la première convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de sept ans et six mois, rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256025012  
80.01 (20.10)

---

À 14 h 37,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 1354**

**Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

1259920008  
80.01 (20.11)

---

**CM25 1355**

**Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255942007  
80.01 (20.12)

---

**CM25 1356**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 898 751,52 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185);
- 2- d'autoriser une dépense de 94 937,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'approuver le projet d'avenant à cet effet;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à signer le projet d'avenant;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255606004  
80.01 (20.13)

---

#### **CM25 1357**

**Conclure une entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c., pour les services professionnels de conception, de surveillance, de déploiement et de mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois , par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 494 629,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21126;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255566005  
80.01 (20.14)

---

#### **CM25 1358**

**Conclure une entente-cadre avec Loisselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 10 162 513,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 322706;
- 2 - d'autoriser une dépense de 916 350,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257231065  
80.01 (20.15)

---

À 14 h 39,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 1359**

**Conclure une ententes-cadre avec la firme Bouty inc. pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois (lot 1) - Montant estimé de l'entente : 3 479 962,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (4 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre (lot 1) d'une durée de 36 mois, par laquelle Bouty inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 2 899 968,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;
- 2- d'autoriser une dépense de 579 993,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de son adjudicataire Bouty inc., pour le lot 1;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1254338002  
80.01 (20.16)

---

#### **CM25 1360**

**Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental, pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 janvier 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 088 461,64 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250094003  
80.01 (20.17)

---

#### **CM25 1361**

**Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 162,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 novembre 2025;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255035006  
80.01 (20.18)

---

### **CM25 1362**

**Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Software AG Canada inc. pour la fourniture de logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 308 154,10 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et technologies, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258527004  
80.01 (20.19)

---

### **CM25 1363**

**Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 868 969,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 868 969,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21188;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256716007  
80.01 (20.20)

---

À 14 h 41,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 1364**

**Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Itée, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 114 957,77 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259859006  
80.01 (20.21)

---

#### **CM25 1365**

**Accorder un soutien financier de 55 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 55 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'achat et l'installation d'une infrastructure réseau de bâtiment connecté aux marchés Atwater et Maisonneuve;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257956004  
80.01 (20.22)

---

#### **CM25 1366**

**Accorder un soutien financier de 51 750 \$ à l'École de technologie supérieure, pour le projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 51 750 \$ à l'École de technologie supérieure afin de contribuer à un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258154001  
80.01 (20.23)

---

#### **CM25 1367**

**Accorder un soutien financier de 149 596 \$ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 149 596 \$ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, pour 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254363006  
80.01 (20.24)

---

#### **CM25 1368**

**Approuver le projet de troisième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de troisième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1254501004  
80.01 (20.25)

---

À 14 h 46,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 1369**

##### **Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount (3667 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641006  
80.01 (30.01)

---

#### **CM25 1370**

##### **Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (388 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641009  
80.01 (30.02)

---

**CM25 1371****Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest (880 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641010  
80.01 (30.03)

---

**CM25 1372****Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 \$ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 \$ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers pour la même période**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 \$ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2030;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec datée du 4 juin 2025;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 846 450 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255326004  
80.01 (30.04)

---

**CM25 1373**

**Autoriser la réception d'une subvention de 2 030 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de 761 200 \$ pour 2025 et 1 015 000 \$ pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers et un poste civil pour la même période**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 \$ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'Équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers et un poste civil pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des programmes du ministère de la sécurité publique datée du 14 octobre 2025;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de 761 200 \$ pour 2025 et de 1 015 000 \$ pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255326008  
80.01 (30.05)

---

À 14 h 49,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1374****Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun (4026 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641007  
80.01 (30.06)

---

**CM25 1375****Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :

a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:

- i. la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
- ii. la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
- iii. l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Adopté à l'unanimité.

1251024001  
80.01 (30.07)

---

#### **CM25 1376**

#### **Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 881 700 \$ pour l'année 2026, 6 062 268 \$ pour l'année 2027 et 6 248 380 \$ pour l'année 2028;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255605001  
80.01 (30.08)

---

À 14 h 49,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1377**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ».

Adopté à l'unanimité.

1259463001  
80.01 (42.01)

---

**CM25 1378**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1240683005  
80.01 (42.02)

---

**CM25 1379**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles ».

Adopté à l'unanimité.

1259443002  
80.01 (42.03)

---

### CM25 1380

**Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255326009  
80.01 (50.01)

---

À 14 h 49,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1381**

**Nommer Mme Elvira Carhuallanqui, conseillère de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1258343012  
80.01 (51.01)

---

**CM25 1382**

**Nommer Mme Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

1253022015  
80.01 (51.02)

---

**CM25 1383**

**Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler le mandat de M. Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

1258514004  
80.01 (51.03)

---

#### **CM25 1384**

##### **Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de quatre ans en remplacement de Josée Bérubé;
- 2 - de remercier Josée Bérubé pour sa contribution au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

1258514005  
80.01 (51.04)

---

#### **CM25 1385**

##### **Nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

1259595024  
80.01 (51.05)

---

## CM25 1386

**Nommer Mme Vana Nazarian, M. Victor Esposito et M. Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que M. Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Vana Nazarian ainsi que MM. Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit du conseil d'agglomération, ainsi que M. Michael Stern, maire de la Ville de Westmount, et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, à titre de représentant des municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1257665003  
80.01 (51.06)

---

## 20 – Affaires contractuelles

À 14 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

---

À 14 h 51,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1387**

**Conclure des ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans six arrondissements de la Ville, d'une durée de deux ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 296 772,03 \$, taxes incluses (lots 1 et 2) - Appel d'offres public 25-21136 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1942;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans six arrondissements de la Ville pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21136;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)</u>
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	Lot 1 (Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine, Verdun)	114 141,43 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	Lot 2 (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Outremont)	123 276,20 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 23 741,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 35 612, 64 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259343001

**CM25 1388**

**Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige dans six arrondissements, pour une période d'une saison hivernale - Dépense maximale de 685 420,06 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1929;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans six arrondissements, pour une période d'une saison hivernale, pour un montant maximal de 685 420,06 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. à cet effet, et selon les termes et conditions stipulés à la convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.02 1259445010

---

### **CM25 1389**

**Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost - Dépense totale de 1 287 124,02 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1932;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 287 124,02 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1250025008

---

### **CM25 1390**

**Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement de Lachine, entre la 6<sup>e</sup> et la 20<sup>e</sup> Avenue - Dépense totale de 919 007,93 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1933;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest (Lachine), entre la 6<sup>e</sup> et la 20<sup>e</sup> avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 919 007,93 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 24 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1250025007

---

**CM25 1391**

**Accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et sécurité requis pour le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs à l'Esplanade tranquille, pour une période de 20 mois, rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2025 - Dépense totale de 700 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1930;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et de sécurité au pavillon de l'Esplanade Tranquille pour une période de 20 mois, du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 décembre 2026, pour une somme de 700 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1258781012

---

À 14 h 55,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1392**

**Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201) - Dépense totale de 313 826,86 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1931;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 272 892,92 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 octobre 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 933,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'entente d'évaluation de travaux majeurs fournie par Hydro-Québec;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1257231076

---

### **CM25 1393**

**Approuver les deux projets de convention de prêt de local, entre la Ville de Montréal et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entraînement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1951;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver les deux projets de convention de prêt de local, entre la Ville et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entraînement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.07 1259615006

---

### **CM25 1394**

**Approuver le projet d'addenda à la convention de service entre la Ville de Montréal et Tennis Canada - Stade Jarry, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1947;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda à la convention de service entre la Ville de Montréal et Tennis Canada - Stade Jarry, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25, sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1259271001

---

#### CM25 1395

**Approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et la Ville de Montréal, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1948;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le Conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques Cartier et Champlain et la Ville, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.09 1258978003

---

#### CM25 1396

**Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 46 356,02 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1953;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075,

rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1258682015

---

À 15 h, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 16, le conseil reprend ses travaux.

---

À 15 h 17,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 1397**

**Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 3 901,62 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 29 715,54 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1954;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 3 901,62 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1258682014

---

**CM25 1398**

**Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 131 005,79 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1955;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1258682013

---

**CM25 1399**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 66 996,24 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1956;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, avenue Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1258682012

---

**CM25 1400**

**Approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1957;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005);
- 2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1255323009

---

### **CM25 1401**

**Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524001 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1995;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 321 397,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524001;
- 2 - d'autoriser une dépense de 732 139,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 105 777,02 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1257231072

---

À 15 h 18,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1402**

**Accorder un contrat à Aquam Spécialiste Aquatique inc., pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 243 576,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21144 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1990;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Aquam Spécialiste Aquatique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 211 805,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21144;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 770,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1256676001

---

**CM25 1403**

**Approuver le projet de 4<sup>e</sup> convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le local 400 situé au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 2 461,50 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 86 010 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2001;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver la quatrième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un local d'une superficie d'environ 2 461,50 pieds carrés, situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins de bureaux, pour un loyer total de 86 010 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255323019

---

**CM25 1404**

**Accorder un soutien financier totalisant 163 300 \$, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets pour des activités hivernales extérieures (Stratégie hivernale) dans le budget Réflexe de la Stratégie centre-ville / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2006;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 163 300 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJET	MONTANT
Festival Igloo	Bonification Igloofête 2026	104 000 \$
Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation	Les matchs préparatoires	48 000 \$
Kin-Ball Montréal	Kin-Ball au cœur de l'hiver	11 300 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1258518001

#### CM25 1405

**Accorder cinq contrats à Services d'entretien Alphanet inc., pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026, avec une option de prolongation d'une année (lots 1 à 5) - Dépense totale de 5 108 788,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21215 (3 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 1993;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, Services d'entretien Alphanet inc., les contrats pour les services de gestion de brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21215;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Lot 1 : Ville-Marie	1 378 908,54 \$
	Lot 2 : Le Plateau-Mont-Royal	952 080,92 \$
	Lot 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	1 302 734,82 \$
	Lot 4 : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint- Michel–Parc-Extension	726 994,97 \$
	Lot 5 : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Montréal- Nord, Lachine, LaSalle, L'île-Bizard–Sainte- Geneviève, Outremont, Saint-Laurent, Saint- Léonard, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des- Prairies–Pointe-aux-Trembles et Verdun	748 068,99 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1250005005

---

#### **CM25 1406**

**Approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour un montant de 286 001 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2000;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, sans garantie légale de qualité, pour le prix de 286 001 \$, plus les taxes applicables, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 382 606 et les parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé le long de l'autoroute Bonaventure entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;
- 2 - d'approuver la vente, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1247723005

---

À 15 h 23,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1407**

**Annuler le soutien financier de 160 000 \$ accordé à llot 84 pour le projet Sous Zéro (CM25 0978) / Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ et un soutien technique estimé à 75 000 \$ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2003;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'annuler le soutien financier de 160 000 \$ accordé à llot 84 pour l'événement Sous Zéro dans le cadre de la stratégie hivernale 2025;
- 2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ et un soutien technique estimé à 75 000 \$ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, majorant ainsi le montant total du soutien financier et du soutien technique à 275 000 \$;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville et Festival Igloo, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.21 1255703011

---

**CM25 1408**

**Approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285) / Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Montréal en Histoires pour les opérations d'entretien d'équipements, dans le cadre de son projet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2016;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285);
- 2- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Montréal en Histoires, dans le cadre de son projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1258781011

---

### 30 – Administration et finances

À 15 h 26, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

---

À 15 h 26,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM25 1409

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux pour le planage et le pavage de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1964;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux pour le planage et le pavage de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.01 1257231071

---

#### CM25 1410

**Offrir au conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc, au croisement des voies du Canadien Pacifique et de l'avenue West Broadway, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Côte Saint-Luc, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1963;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du Chemin de la Côte St-Luc, au croisement des voies du Canadien Pacifique et de l'avenue West Broadway dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1257231078

---

#### **CM25 1411**

**Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 \$, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1969;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 \$, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.03 1254950007

---

#### **CM25 1412**

**Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2019;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :
  - a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
  - b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1 :
    - i. la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
    - ii. la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
    - iii. l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1251024002

---

## CM25 1413

**Autoriser un virement budgétaire de 11 600 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2035;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 11 600 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.05 1257894004

---

À 15 h 31,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 1414**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2026 - Dépense totale de 519 444,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2023;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2026;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2026 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 519 444,43 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1254784003

---

#### **CM25 1415**

**Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2040;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1257935001

---

#### **CM25 1416**

**Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2041;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le dépôt de la demande de financement de l'arrondissement de Montréal-Nord auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1257857004

---

#### **CM25 1417**

**Abroger la résolution CM25 1208**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre par sa résolution CE25 2044;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'abroger la résolution CM25 1208.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1258514004

---

#### **41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

À 15 h 32, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

---

**CM25 1418**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1259061001

---

**CM25 1419**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1250025009

---

**42 – Adoption de règlements**

À 15 h 32, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

---

À 15 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 1420**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement des structures routières**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1274;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1274;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1657;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1257231057

*Règlement 25-026*

---

**CM25 1421**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1276;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1276;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1779;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$, afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1258848025

*Règlement 25-027*

---

## 51 – Nomination / Désignation

À 15 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

---

### CM25 1422

#### **Renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans à compter du 21 décembre 2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1966;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans à compter du 21 décembre 2025.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1257939002

---

## 65 – Motion des conseillers

À 15 h 35, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

---

### CM25 1423

#### **Motion pour exiger la tenue d'un nouveau processus de nomination au CA de la STM et prévenir les nominations partisans**

Attendu que le 24 novembre 2025, lors de la toute première séance du conseil municipal suivant son élection, l'administration d'Ensemble Montréal a procédé à de nouvelles nominations au conseil d'administration (CA) de la STM;

Attendu que la documentation afférente à ces nominations n'a été rendue disponible qu'une heure trente avant l'ouverture de la séance, ce qui a empêché les partis d'opposition de pouvoir les analyser en bonne et due forme;

Attendu que l'article 8 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que le CA de la STM est composé de 7 à 10 membres maximum;

Attendu que le CA de la STM nommé par l'administration de Valérie Plante dont le mandat est venu à échéance le 27 novembre 2025, comptait 10 membres dont seulement 4 provenant de l'administration de Projet Montréal, ce qui assurait une indépendance réelle à la STM et à son CA;

Attendu que le nouveau CA de la STM nommé par Soraya Martinez Ferrada et dont le mandat s'est amorcé le 28 novembre 2025 compte 10 membres, donc 5 provenant de l'administration d'Ensemble Montréal, incluant la présidence du CA;

Attendu que l'article 35 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la présidence du CA de la STM détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix;

Attendu qu'en nommant 5 membres élu-es de son administration, incluant une présidence au vote prépondérant, l'administration d'Ensemble Montréal prend le contrôle politique du CA de la STM et jette de sérieux doutes sur son indépendance et son autonomie;

Attendu que, afin de nommer un 5<sup>e</sup> membre de l'administration d'Ensemble Montréal au sein du CA de la STM, il a été décidé de ne pas reconduire le mandat d'une experte indépendante, ce qui entraîne non seulement le retrait complet de l'expertise en matière de transport collectif, mais écarte par le fait même la mobilisation et la reconnaissance des expertises scientifiques au sein du conseil;

Attendu que, selon le rapport final de l'Audit de performance des dix grandes sociétés de transport du Québec et de l'Autorité régionale de transport métropolitain produit par Raymond Chabot Grant Thornton, publié en octobre 2024, il est recommandé d'assurer une professionnalisation de la composition des conseils d'administration des sociétés de transports en augmentant le nombre «d'administrateurs indépendants ayant des compétences spécifiques en transport ou dans d'autres domaines pertinents»;

Attendu que dans l'administration d'Ensemble Montréal a également nommé Sylvain Gariépy comme membre du CA représentant les usagères et les usagers du transport en commun, et que ce dernier était candidat à la mairie de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour Ensemble Montréal lors des élections du 2 novembre 2025;

Attendu que l'administration de Projet Montréal avait, en 2021, lancé un processus public d'appel de candidatures pour combler le poste de membre du CA représentant les usagères et les usagers du transport en commun, afin d'éviter toute nomination partisane et prévenir toute apparence de partisanerie dans cette nomination;

Attendu que la nomination de Sylvain Gariépy a été effectuée sans aucun processus d'appel de candidatures public;

Attendu que pendant les 8 dernières années, l'administration de Projet Montréal a mené un travail acharné afin de reconstruire la confiance du public après des années de scandales éthiques à la Ville de Montréal;

Attendu que la prise de contrôle politique du CA de la STM par l'administration d'Ensemble Montréal ainsi que la nomination partisane de leur candidat défait constituent un recul important en matière de transparence et soulèvent d'importantes questions quant à l'indépendance et l'autonomie de la STM;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Sarah V. Doyon

que la Ville de Montréal :

- 1 - exige qu'un nouveau processus de nomination pour le CA de la STM soit mis en branle dès l'adoption de cette résolution, et que ces nouvelles nominations soient effectuées avant le 1<sup>er</sup> février 2026 pour les membres élu-es, et avant le 1<sup>er</sup> juin 2026 pour les membres représentant les usagers et les usagères à la suite d'un appel de candidature public;
- 2 - réaffirme que la confiance du public en l'autonomie et l'indépendance de la STM est essentielle, et que les nominations partisans minent durablement cette confiance.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller François Limoges, pour sa présentation.

M. Limoges est d'avis, entre autres, qu'il y a présentement un recul quant à la saine gouvernance de la Société de transport de Montréal (STM). En effet, en raison des récentes nominations de l'Administration au conseil d'administration de la STM, il questionne l'indépendance de la STM. Il espère qu'un nouveau processus de nomination puisse corriger le tir rapidement.

La présidente le remercie et invite la conseillère Sarah V. Doyon, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, et la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus, à prendre successivement la parole. Ces dernières abondent dans le sens de M. Limoges et soulignent notamment la perte d'expertise au conseil d'administration de la STM et des enjeux de transparence.

La présidente les remercie et cède la parole au représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Aref Salem.

En résumé, M. Salem informe l'assemblée que l'Administration n'est pas en accord avec cette motion et qu'elle assume les nominations qui ont été annoncées, en précisant que gouverner c'est également choisir.

La présidente le remercie et cède la parole tour à tour au conseiller Sylvain Ouellet puis, aux conseillères Élise Tanguay, Émilie Brière et Sarah V. Doyon.

Pour conclure, le conseiller François Limoges exerce son droit de réplique.

À 16 h 10,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par M. Christopher McCray

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.01.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs  
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pautzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Brière, Vilain, Downey, Tanguay, Beauregard et Barone (25)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs  
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Valenzuela, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini et Hénault (37)

**Résultat:** En faveur : 25  
Contre : 37

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

### **CM25 1424**

#### **Motion pour souligner les 10 ans de l'organisme Piétons Québec et réaffirmer l'importance d'assurer la sécurité de tous les usagers et les usagères de la route**

Attendu que le 18 novembre 2025, l'organisme Piétons Québec soulignait son 10<sup>e</sup> anniversaire et que l'organisme a vu le jour à Mtl;

Attendu que Piétons Québec a pour mission de défendre les droits et les intérêts des piétons et des piétonnes, notamment en menant des campagnes de sensibilisation, des projets de recherche, des activités de représentation et des mobilisations citoyennes;

Attendu qu'en moyenne, ce sont 85 piétons, 70 occupants d'un véhicule et 21 cyclistes qui décèdent ou subissent des blessures graves à la suite d'une collision routière dans les rues de Montréal chaque année;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2019, son tout premier plan d'action Vision zéro, dont l'objectif est d'en arriver à zéro décès ou blessures graves sur les routes d'ici 2040, et à une réduction de 50% de ceux-ci d'ici 2030;

Attendu que le plan d'action Vision zéro 2025-2027 cible le repartage équitable de l'espace de la rue et la sécurisation des parcours des usagers les plus vulnérables comme actions prioritaires;

Attendu que chaque décès d'une personne usagère de la route est un décès de trop;

Attendu que la Vision Zéro fait partie intégrante des orientations de la Politique de mobilité durable du Gouvernement du Québec et que le Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 du ministère des Transports et de la Mobilité durable visent à réduire de 25 % des décès et des blessés graves en 2030 par rapport à 2017;

Attendu que le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) a été créé en 2019, suivi quatre ans plus tard par le Programme de sécurisation des piétons aînés (PSPA) en 2023;

Attendu que ces programmes ont permis de sécuriser les abords de 118 écoles, 4 garderies et 5 parcs, ainsi que la réalisation de 7 projets axés sur la sécurité des personnes aînées;

Attendu que, dans son rapport d'investigation publié le 28 novembre 2025 concernant le décès d'une fillette de 7 ans survenu en décembre 2022, le Bureau du coroner du Québec recommande que la Ville de Montréal « revoie les aménagements physiques à l'approche de toute intersection à haute densité de circulation dans les corridors et zones scolaires de chaque arrondissement afin d'assurer en priorité la sécurité des piétons » et « multiplie les actions et initiatives prévues aux programmes concernant la sécurisation des piétons, notamment le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) »;

Il est proposé par M. Christopher McCray

appuyé par Mme Véronique Fournier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne les 10 ans de l'organisme Piétons Québec, et réaffirme l'importance de sa mission pour protéger les droits et les intérêts des personnes piétonnes, soit les usagères et les usages les plus vulnérables de la route;
- 2 - s'engage à préserver les montants prévus, tant au budget de fonctionnement qu'au programme décennal d'immobilisations, pour la sécurisation de tous les déplacements;
- 3 - s'engage à sécuriser les déplacements piétons en réduisant l'espace dédié à l'automobile, en créant des zones réservées aux piétonnes et piétons, et en intégrant les recommandations des organismes comme Piétons Québec dans les aménagements.

---

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

---

Un débat restreint s'engage en référence à l'adoption de la Déclaration 15.01 de ce conseil.

---

À 16 h 27, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, suspend les travaux pour une courte pause.

À 16 h 31, à la reprise des travaux, la présidente invite l'auteur de la motion, le conseiller Christopher McCray, à présenter sa motion dans son intégralité.

La présidente le remercie et cède respectivement la parole aux conseillères Véronique Fournier et Sarah Veilleux-Doyon puis au conseiller Jocelyn Pauzé.

À 16 h 44,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Alexandre Devaux-Guizani

de suspendre les travaux pour une pause de 15 minutes.

La présidente du conseil suspend les travaux pour une courte pause.

À 17 h 02, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Alan DeSousa

d'amender le point 65.02 comme suit :

- de remplacer le premier et le deuxième Attendus par le texte suivant :

« Attendu que le 18 novembre 2025, l'organisme Piétons Québec soulignait son 10<sup>e</sup> anniversaire et que l'organisme a vu le jour à Montréal;

Attendu que Piétons Québec a pour mission de défendre les droits et les intérêts des piétons et des piétonnes, notamment en menant des campagnes de sensibilisation, des projets de recherche, des activités de représentation et des mobilisations citoyennes; »

- de remplacer le dernier Attendu par le texte suivant :

« Attendu que, dans son rapport d'investigation publié le 28 novembre 2025 concernant le décès d'une fillette de 7 ans survenu en décembre 2022, le Bureau du coroner du Québec recommande que la Ville de Montréal « revoie les aménagements physiques à l'approche de toute intersection à haute densité de circulation dans les corridors et zones scolaires de chaque arrondissement afin d'assurer en priorité la sécurité des piétons;

Attendu que ce rapport recommandait aussi que la Ville de Montréal « multiplie les actions et initiatives prévues aux programmes concernant la sécurisation des piétons, notamment le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ); »

- de remplacer les Résolus par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal souligne les 10 ans de l'organisme Piétons Québec, et réaffirme l'importance de sa mission pour protéger les droits et les intérêts des personnes piétonnes, soit les usagères et les usages les plus vulnérables de la route;

Que la Ville de Montréal continue de collaborer avec Piétons Québec pour mettre en place des pratiques qui protègent les piétonnes et les piétons à Montréal;

Que la Ville de Montréal réserve les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre d'actions tant au budget de fonctionnement qu'au programme décennal d'immobilisations, pour la sécurisation de tous les déplacements;

Que la Ville de Montréal s'engage à sécuriser les déplacements piétons en améliorant la cohabitation entre tous les usagères et les usagers de la route, en créant des zones réservées aux piétonnes et piétons, et en intégrant les recommandations des organismes comme Piétons Québec dans les aménagements. »

M. McCray prend acte de la proposition d'amendements déposée par l'Administration et indique que l'Opposition officielle n'est pas en accord avec un des amendements proposés dans les Résolus.

Enfin, en vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051) et avec l'accord du leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, M. McCray retire la motion 65.02.

65.02

---

## CM25 1425

### **Motion pour que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre le projet de transformation et de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village**

*Les conseillers Christopher McCray et Alan DeSousa déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :*

Attendu que le 22 août 2025, la Ville de Montréal a annoncé le concept de réaménagement retenu pour la rue Sainte-Catherine Est, dans le Village;

Attendu que ce projet transformera complètement la portion de la rue Sainte-Catherine Est située entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, qui deviendra piétonne à l'année sur un kilomètre;

Attendu que ce projet vise également à remplacer les infrastructures souterraines vieillissantes et désuètes de la rue Sainte-Catherine Est;

Attendu que le travail de réflexion et de conception du projet de réaménagement s'est échelonné sur plusieurs années, notamment dans le cadre du Forum du Village, et a impliqué de nombreux organismes et associations, dont la SDC du Village et l'Association Citoyenne du Village de Montréal;

Attendu que le projet de piétonnisation inclut une augmentation du nombre d'arbres, la création de fosses végétalisées et l'ajout de mobilier urbain et l'installation d'un plafond lumineux d'envergure, présent toute l'année;

Attendu que le conseil d'administration de la SDC du Village a adopté, le 8 juillet 2025, la résolution CA-20250708-04 qui réaffirmait son entière collaboration au projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Est ainsi que la nécessité de voir le projet réalisé rapidement;

Attendu que la rue Sainte-Catherine Est est soumise à d'importantes pressions sociales et économiques, et qu'un projet de réaménagement transformateur représente la pierre angulaire de la relance de cette artère commerciale symbolique pour le Village, et pour Montréal plus largement;

Attendu que la rue Sainte-Catherine Est est entièrement piétonne durant la saison estivale depuis 19 ans, et que cette piétonnisation estivale est un succès retentissant année après année, faisant de la rue Sainte-Catherine Est une véritable destination touristique à Montréal;

Attendu que plus de 11 millions de passages piétons ont été comptabilisés au cours de la saison estivale 2025 sur la rue Sainte-Catherine Est, ce qui démontre la vitalité, le dynamisme et l'attractivité de cette artère durant la piétonnisation estivale;

Attendu que lors de l'annonce du projet de réaménagement, la directrice générale de la SDC du Village, accompagnée de l'ensemble des membres de son conseil d'administration, a clairement demandé que ce projet soit poursuivi peu importe l'issue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

Attendu que le tronçon de la rue Sainte-Catherine Est visé par le projet de piétonnisation permanente se trouve dans le district de Saint-Jacques et dans l'arrondissement de Ville-Marie, représentés localement par le président du comité exécutif et la mairesse de Ville-Marie et de Montréal, qui ont pris un engagement en faveur de la réalisation de ce projet durant la campagne électorale 2025;

Attendu que les appels d'offres pour le projet doivent être lancés en 2026, pour un début des travaux préparatoires à l'automne 2026, à la suite de la 20<sup>e</sup> piétonnisation estivale;

Il est proposé par M. Christopher McCray

appuyé par Mme Ericka Alneus  
M. Alan DeSousa  
M. Claude Pinard

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - poursuive le projet de transformation et de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village, qui prévoit sa piétonnisation, et qu'elle réserve les crédits nécessaires au budget 2026 et au programme décennal d'immobilisations 2026-2035;
- 2 - continue d'inclure la communauté du Village, notamment la SDC du Village et l'Association citoyenne du Village de Montréal, dans le processus de réalisation de ce projet, notamment en ce qui concerne les aménagements de surface et le mobilier urbain.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Christopher McCray pour la présentation de la motion.

Le conseiller Christopher McCray débute sa présentation en rappelant l'importance historique du secteur du Village comme lieu central pour les communautés LGBTQ+ et souligne les difficultés vécues ces dernières années, notamment en raison de la pandémie de la COVID-19, de la hausse du coût de la vie, des changements dans les habitudes de consommation et des défis de cohabitation. Il note toutefois une relance notable du quartier, comme en témoigne l'achalandage accru lors de la piétonnisation estivale 2025, qui a enregistré plus de 11 millions de passages.

Il poursuit en indiquant que le projet proposé, élaboré depuis plusieurs années en concertation avec les commerçants, les organismes communautaires et les associations citoyennes, vise à moderniser les infrastructures et à renforcer l'attractivité économique et culturelle du secteur. Ce réaménagement comprend, entre autres, une rue piétonne à l'année, l'ajout de centaines d'arbres, des aménagements végétalisés, du mobilier urbain accueillant et un plafond lumineux qui rayonnera tout au long de l'année.

Par cette motion, il est proposé que la Ville réserve les crédits nécessaires au budget et au Plan décennal d'immobilisations afin de permettre le début des travaux en 2026 et, en outre, qu'elle poursuive sa collaboration avec les partenaires locaux pour les prochaines étapes. En conclusion, M. McCray invite les membres du conseil à soutenir cette motion afin d'assurer la continuité du projet de transformation du Village.

La présidente du conseil le remercie pour son intervention et cède la parole à la conseillère Ericka Alneus.

D'entrée de jeu, Mme Alneus souligne que le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Est constitue un levier essentiel pour renforcer l'achalandage et la vitalité commerciale du Village, en créant un environnement plus attrayant, vert et accueillant aux visiteurs. Elle soutient que ce projet contribuera à la prospérité des commerces, remercie les partenaires mobilisés et invite tous les membres du conseil à appuyer la motion.

La présidente du conseil la remercie pour son intervention et cède la parole au conseiller Olivier Demers-Dubé.

Pour sa prise de parole, M. Demers-Dubé souligne le caractère exemplaire du processus de consultation et de participation citoyenne ayant accompagné l'élaboration du projet de transformation de la rue Sainte-Catherine Est, rappelant qu'une telle démarche améliore la qualité des projets, renforce leur acceptabilité sociale et facilite la communication avec le milieu. Il insiste sur l'importance de maintenir l'implication des partenaires locaux, notamment la Société de développement commercial et l'Association citoyenne du Village, et invite tous les membres du conseil à appuyer la motion.

La présidente du conseil le remercie pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa et à la conseillère Marie Plourde qui confirment le caractère consensuel de la présente motion.

Adopté à l'unanimité.

65.03

---

À 17 h 15, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 15 décembre 2025  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 15 décembre 2025, 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, M. Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beaugard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Benoit Langevin, M. François Limoges, M. Christopher McCray, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Maeva Vilain, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Elvira Carhuallanqui et M. Jean François Lalonde

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Sophie Mohsen et Mme Diana Varela

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

**1 - Période de questions du public**

À 19 h 01, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

M. Nicolas Marcotte

Réponse de :

Mme Soraya Martinez Ferrada

---

Immigration Québec : en matière d'immigration, est-ce que Montréal va s'occuper des êtres humains? / Que répondez-vous au premier ministre du Québec à ce sujet?

<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Robert Edgar</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>En faisant référence au drame de Bondi Beach en Australie le 14 décembre dernier, quelles sont les mesures mises en place à Montréal en matière de sécurité? / Donne des exemples et suggère l'installation de bollards comme moyen aidant à la sécurité des lieux</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Rudy Doupeux</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Immigration Québec : demande un appui dans sa démarche auprès des instances décisionnelles en lien avec son dossier d'immigration et comment l'Administration peut s'en faire le porte-voix?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Raul Garate</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Luis Miranda</p>	<p>Comment veiller à ce que le déneigement des pistes cyclables soit effectué? / Quelles sont les garanties pour respecter les engagements de déneigement des pistes cyclables pour les quatre prochaines années?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Gaëlle Pouliquen</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Immigration Québec : est-il possible de demander au gouvernement du Québec de moduler le programme de parrainage des couples et avoir une clause grand-père? / Questionne les coûts du stationnement sur rue en lien avec des travaux sur ces mêmes rues privant ainsi la population de places de stationnement, propose qu'il y ait une compensation aux détenteurs-trices de permis à cet effet</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Khansay Sisouphone</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Aref Salem</p>	<p>Est-ce que la nouvelle Administration s'engage à construire une rampe continue et des ascenseurs pour l'accessibilité universelle dans toutes les stations de métro? / Reformule sa question</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Chantal Nasrallah</p>	<p>Souhaite que la piste cyclable temporaire de la rue Atateken soit retirée</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Robert Hajaly</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Benoit Langevin</p>	<p>Suggère que plusieurs sites servent de refuge en matière d'itinérance, notamment : le YWCA, certains hôtels vides, le site de l'ancien hôpital Royal Victoria et le 777, rue Robert-Bourassa (ancien hôtel Delta)</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Kevin Andres Tilleria Acevedo</p>	<p>Dépose des présents destinés à la mairesse de Montréal</p>
<b>DÉPÔT D'OBJETS</b>	
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Jean Duval</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Caroline Braun</p>	<p>Suggère que d'anciens bateaux de croisière accostés à l'île Sainte-Hélène servent de refuge pour les personnes en situation d'itinérance</p>

11

Question de :

Mme Carole Beaulieu

Réponse de :

Mme Gabrielle Rousseau

Parc de la falaise Saint-Jacques : est-ce que les investissements seront maintenus, quelles sont les étapes à compléter et est-ce qu'il y aura des modifications? / À quelle date est prévue l'inauguration?

À 19 h 42, la présidente du conseil fait la lecture de 25 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

1

Question de :

Robert Lesage

Réponse de :

M. Alan DeSousa

Bonjour

Je me déplace principalement à vélo et pieds pour mes déplacements, comme des milliers d'autres personnes dans notre ville. Depuis 8 ans, le réseau cyclable s'est beaucoup améliorer. Ce qui sécurise les déplacements des cyclistes et des piétons, du même coup.

Or, durant la campagne électorale et depuis votre élection, on comprend mal vos intentions ainsi que celles de vos collègues en arrondissements, (contrôlés par Ensemble Montréal) au sujet de la mobilité active. Cette incertitude est épuisante.

Donc, ma question est toute simple : Pourriez-vous éviter de jouer avec la sécurité de nos déplacements pour des raisons politiques?

La sécurité des piétons et des cyclistes doit passer avant le stationnement d'objets sur l'espace public. On doit savoir qu'une rue, ça sert à se déplacer.

Merci et bonne soirée

2

Question de :

Daniel Couture

Réponse de :

M. Claude Pinard

Qui va intervenir avant que l'irréversible ne se produise? Dans le terrain vague a l'arrière de l'hotel des arts, (2060 st-Dominique) et sur l'autre entrée dudit terrain a coté du 2035 St-Laurent, il y a un gros arbre qui a été déraciné par le vent. L'arbre est sec et de par sa position couchée, ses nombreuses branches forment un genre de dôme où des gens installent des tentes de fortune sous ledit dôme et ont déjà allumés un feu pour se réchauffer (mon appel du 5 décembre au 911 a 18h27). La situation est urgente et dangereuse et il est écrit dans le ciel que si personne n'intervient un incendie majeur y aura lieu. Il y a des bâtiments résidentiels tout autour dudit terrain. ainsi qu'un autre gros arbre et un poteau électrique avec un transformateur. Nous (résidents, commerçants, intervenants de l'hôtel des arts), avons déjà signalé le tout de nombreuse fois au 311, au SPVM ainsi qu'à la prévention des incendies de la caserne 5.

3

Question de :

Karim Kammah

Réponse de :

M. Luis Miranda

Pourrait on avoir un retour sur le projet pilote de déneigement sans klaxon dans 2 arrondissements centraux? Il n'est pas normal en 2025 de réveiller tout un quartier à 7 heure du matin parce qu'un seul résident ne respecte pas les autorisations de stationnement, dans des arrondissements ou plus de la moitié des résidents ne possèdent pas d'auto.

<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Laetitia Dandavino-Tardif</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Véronique Fournier</p>	<p>Je suis utilisatrice du Centre sportif de la Petite-Bourgogne depuis de nombreuses années. Avant la pandémie, les bains libres étaient accessibles sans réservation et duraient au moins 55 minutes. Aujourd'hui, les 36 places se remplissent en quelques minutes, une semaine à l'avance, rendant la pratique spontanée presque impossible. Pourtant, lors de chacune de mes visites, nous n'étions qu'une dizaine de nageurs, ce qui laisse croire qu'un grand nombre de réservations ne sont pas honorées.</p> <p>La période actuelle de 45 minutes est insuffisante et inférieure à celle offerte dans la majorité des piscines publiques de Montréal. L'attente obligatoire de 10 minutes pour vérifier les absences réduit encore davantage le temps réel de baignade.</p> <p>Comme OBNL subventionné par l'arrondissement, le Centre sportif a un rôle essentiel dans l'accessibilité aux services publics. Serait-il possible pour la Ville de leur imposer de revoir le système de réservation et d'augmenter la durée des bains libres ?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Alexandre Lafontaine</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Aref Salem</p>	<p>Qu'est-ce que la ville et la STM comptent faire pour améliorer la fiabilité et la qualité du service du SRB Pie-IX? Je pense entre autre au temps perdu à toutes les lumières rouges qui pourraient plutôt devenir des feux prioritaires selon l'arrivée et le départ des autobus du SRB.</p> <p>Merci!</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Lisa Mintz</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Cette administration prévoit-elle de retirer des fonds du budget proposé de 65 millions de dollars pour le parc de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques ?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Harry Dikranian</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Benoit Langevin</p>	<p>Lors de la séance d'hier, vous avez indiqué que nous pouvions vous adresser des questions. Faute de temps, voici les miennes:</p> <p>La Presse rapportait qu'environ 20 % seulement de la clientèle d'organismes comme Le Ricochet relèverait de « l'itinérance économique » (perte de logement pour raisons financières), selon le DG de la Maison du Père. Si l'objectif est de répondre à la crise du logement, pourquoi prioriser un projet porté par Le Ricochet plutôt que d'appuyer des organismes de défense et de maintien en logement, comme le Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île?</p> <p>Ce projet semble viser surtout des personnes en situation d'itinérance avec accompagnement, plutôt que des logements sociaux/abordables pour familles et ménages de l'Ouest-de-l'Île. Comment l'arrondissement justifie-t-il qu'il réponde à la crise du logement plutôt qu'à un besoin d'hébergement spécialisé?</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Samuel Dion</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Luis Miranda</p>	<p>Entre la rue du Champ-d'Eau et l'A25, la rue Bombardier à Anjou est bordée d'immeubles à logements et d'une résidence pour personnes âgées, en plus de plusieurs commerces de grande surface. Or, la limite de vitesse de cette artère est actuellement établie à 50 km/h. Les camions sont nombreux à emprunter cette voie de transit et les véhicules roulent régulièrement au-delà de la limite permise. Pour la sécurité de tous et toutes ainsi que la quiétude du voisinage, serait-ce possible d'abaisser la limite de vitesse de ce tronçon à 40 km/h, comme c'est présentement le cas à Saint-Léonard, en plein quartier industriel? Merci.</p>

<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Marie-Claude Cusson</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alan DeSousa</p>	<p>Les 17 nov. et 2 déc. dernier, je vous écrivais pour vous informer que des citoyens du Plateau Mont-Royal, avaient déposé au Greffe de notre arrondissement, le formulaire de l'étape 1 d'un droit d'initiative en consultation publique.</p> <p>Plusieurs détails de notre requête vous ont été transmis via votre site web. En résumé, nous nous opposons au RETRAIT de 38 autres places de stationnement sur rue dans un projet qui inclura une piste cyclable.</p> <p>L'évolution de notre dossier a pris une direction qui est très surprenante. Nous nous interrogeons sur ce processus démocratique dans notre arrondissement. Le Greffe nous répond que le projet relève de la Ville centre et que 15 000 signatures seront requises pour ouvrir la pétition de l'étape 2, alors qu'il n'y a probablement pas 15 000 résidents concernés par ces travaux.</p> <p>Puisque vous avez dit vouloir vérifier les projets qui incluent des pistes cyclables, est-ce que votre équipe peut nous aider ?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Bahar Arapkirli</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maeva Vilain</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Je vous écris à titre de résidente du Plateau afin de signaler le manque croissant de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques dans le quartier.</p> <p>Alors que les gouvernements encouragent fortement l'adoption des véhicules électriques, l'infrastructure ne suit pas la demande, surtout dans les secteurs à forte densité. Plusieurs résidents n'ont pas accès à un stationnement privé ni à une borne à domicile. En hiver, cette situation entraîne des déplacements inutiles, de la congestion et beaucoup de frustration.</p> <p>Si la Ville de Montréal souhaite atteindre ses objectifs climatiques et d'électrification, elle doit prioriser l'installation de nouvelles bornes dans les quartiers résidentiels denses et clarifier le processus permettant aux citoyens d'en demander l'ajout.</p> <p>Merci de votre attention.</p> <p>Cordialement, Bahar</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Charles Brunet</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Caroline Braun</p>	<p>Sachant qu'Ensemble Montréal a fait campagne sur un audit des pistes cyclables actuelles pour s'assurer de leur sécurité, vous avez pris la décision de démanteler la piste cyclable sur Lajoie 5 jours après votre assermentation. Au cours duquel de ces 5 jours avez-vous réalisé l'audit de la piste cyclable sur Lajoie? Les résultats dudit audit sont-ils disponibles au grand public? En quoi un aménagement sans piste cyclable sécuritaire sur la rue Lajoie est-il plus sécuritaire qu'une piste cyclable sécuritaire?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u> Benoît Bergeron</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Aref Salem</p>	<p>Je me déplace à vélo sauf l'hiver. L'hiver, je recours aux bus 186 Ouest ou 486 Ouest en matinée et aux mêmes circuits mais en direction Est en fin d'après-midi.</p> <p>À l'heure de pointe matinale, ces bus en direction Ouest sont pleins avant même d'avoir parcouru la moitié de leur circuit. À l'arrêt 53434, coin 16 ave et rue Sherbrooke à Pointe-aux-Trembles, ce qui correspond à peu près à la moitié des circuits, souvent les bus ne s'arrêtent pas faute de place, sinon pour laisser descendre des passagers.</p> <p>Mon exaspération de la déficience du service se mesure à l'aune du stress qui m'habite matinalement : Pourrais-je monter dans le bus ? Si oui, me sentirai-je comme du bétail ou une sardine ? Est-ce que les personnes qui m'attendent recevront le service auquel elles ont droit ? En somme, je suis plus qu'exaspéré.</p> <p>Quand donnerez-vous aux citoyens de Pointe-aux-Trembles un service de transport collectif digne de citoyens à part entière ?</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u> Krysta Cowling</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Luis Miranda</p>	<p>L'année dernière, j'ai remarqué à quel point le déneigement était efficace et performant dans la ville. Les meilleures pratiques sont souvent suivies, les trottoirs et les pistes cyclables étant déneigés en premier. Cette année, c'est une autre histoire. Rien n'a été déblayé, les trottoirs en particulier sont dans un état déplorable. La ville déneige-t-elle les trottoirs cette année?</p>

<p>14</p> <p><u>Question de :</u> Colin Creado</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Claude Pinard</p>	<p>Je vis dans Saint-Jacques depuis plus de vingt ans. Il y a à peine cinq ans, le Village était un modèle international: Tourisme Québec en faisait la promotion, les Boules Roses attiraient des visiteurs du monde entier, et le quartier était présenté comme un symbole d'inclusion et de sécurité. C'était un endroit où des gens comme moi ont trouvé force, confiance et fierté.</p> <p>LAujourd'hui, l'insécurité, le trafic de drogues près des métros, la dégradation des espaces publics et la fermeture de commerces minent gravement sa réputation. Des résidents, des organismes et même des événements quittent le quartier.</p> <p>Le Village risque de perdre son statut de plus grand quartier LGBTQ+ en Amérique du Nord et son rôle essentiel pour des personnes vulnérables venant de partout.</p> <p>Ma question: quelles actions immédiates la nouvelle administration prendra-t-elle pour restaurer la sécurité, revitaliser le Village et lui redonner la place qu'il occupait autrefois?</p>
<p>15</p> <p><u>Question de :</u> Lise Bélanger</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Danielle Myrand</p>	<p>L'arrondissement St-Laurent a modifié son règlement sur les nuisances, les arrondissements Ville-Marie, Outremont, Verdun et le Sud-Ouest ont fait de même (art. du Journal de Mtl parue le 27 nov. 2025 /Lien : <a href="https://www.journaldemontreal.com/2025/11/26/les-bruits-des-vehicules-seront-limites-dans-larrondissement-de-saint-laurent-a-montreal">https://www.journaldemontreal.com/2025/11/26/les-bruits-des-vehicules-seront-limites-dans-larrondissement-de-saint-laurent-a-montreal</a>). À L'île Bizard, nous sommes au prise avec le même problème.</p> <p>Pourrait-on également procéder à la modification de notre règlement dans ce sens? Notre quiétude à tous, s'en porterait beaucoup mieux.</p> <p>Merci de votre réponse.</p>
<p>16</p> <p><u>Question de :</u> Linda Pacheco</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Luis Miranda</p>	<p>Premièrement je voudrais savoir le nom de la personne au conseil de Montréal qui s'occupe de les affaires par rapport aux animaux domestiques. Car je me suis déjà m'informer au conseil de l'arrondissement de LaSalle et ils m'ont référé à le conseil de Montréal pour modifier le règlement 21-012. La mairesse Nancy Blanchet m'a répondu que idéalement je devrais m'adresser à la personne élu qui contrôle l'animalier ou l'encadrement d'animal domestique. Je suis très intéressé à modifier le règlement 21-012 qui présentement permet les propriétaires de chats de laisser leur chats se promener dehors. Mais les propriétaires de chien n'ont pas le droit de laisser leur chien se promener partout non accompagner. Que c'est totalement compréhensible et logique mais pourquoi les mêmes règles ne sont pas appliquées aux propriétaires de chats? Il y a un problème de chats errants et beaucoup de stress sur la système de refuge de chats etc... s'il vous plaît ne mets pas cette réalité de côté; modifier 21-012</p>
<p>17</p> <p><u>Question de :</u> Julie Cloutier</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Stephanie Valenzuela</p>	<p>J'habite au 7505 Fielding et ça fait 4 fois de suite qu'on oublie de venir chercher le recyclage. Sur ma section de rue, il n'y a qu'un quadruple. Les deux tronçons précédent non aucun bâtiment et après le stationnement de mon bâtiment, c'est la ville de Montréal ouest qui commence. Cela peut expliquer pourquoi nous somme si souvent oublié. Ceci dit, au 311, on me dit que le contracteur est nouveau mais qu'ils vont l'aviser. Je ne sais pas s'ils le font ou non mais la situation ne se règle pas. Est-il possible de m'aider avec cette situation?</p> <p>Merci Julie</p>
<p>18</p> <p><u>Question de :</u> Alison Pitcairn</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>What can be done about individuals abusing our city's resources?My family and I are being harassed by our neighbours.One way of harassing is by calling 911,an emergency service,multiple times. There is a lot more to this story but for the sake of my question,I will keep it short. The calls were made once a week, and multiple times we were not even home.They used 911 to exact revenge against us, our other neighbours and our landlord, who is currently in the midst of court (TAL) with them. I believe there should be consequences. Every police officer who has come to our building has told them not to involve the police. The first set of officers who visited made it very clear that the reason for their call was NOT a police matter. I feel like our city's resources are already stretched thin and yet there's people out there who use them inappropriately. What can I do to correct this? To protect the precious time of our city's police force?</p>

*La question numéro 19 n'a pas été lue*

*La question numéro 20 n'a pas été lue*


---

<p>21</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Denys Roy</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Claude Pinard</p>	<p>La ville veut construire des appartements ou loyers pour les itinérants, est-ce la mission de la ville ? Si oui, quel article de la loi des villes le permet? Les hausses de taxes seront sans limite ! Est-ce un danger pour les propriétaires payeurs de taxes sans limites ??</p>
---	---

---

*La question numéro 22 n'a pas été lue*


---

<p>23</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Benoît Desroches</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Depuis plusieurs années le clos Des carrières dérange les citoyens avoisinants de Rosemont et du Plateau, de jour, de soir comme de nuit. Les perturbations multiples sont essentiellement des bruits qui sont amplifiés par l'effet de réverbération. Aucune amélioration n'a été apportée depuis mon arrivée en décembre 2020. Encore cet hiver mon sommeil est écourté par les activités bruyantes de la ville et je suis ponctuellement dérangé. Non seulement cela, j'apprends que la ville prévoit faire davantage de bruit avec le retrait de la rampe de l'incinérateur en 2026.</p> <p>Pouvez-vous nous aider à résoudre ce problème une fois pour toute de sorte que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous puissions dormir</li> <li>- Les enfants puissent étudier</li> <li>- Nous puissions jouir de nos habitations et balcons en toute quiétude</li> </ul> <p>Merci énormément!</p> <p>Benoît</p>
---	---

---

*La question numéro 24 n'a pas été lue*


---

<p>25</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Isabelle Gauthier</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Julie-Pascale Provost</p>	<p>Selon ma lecture du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 de l'arrondissement de Lachine, à l'article 12.1 concernant les terrains de balle, le tarif horaire applicable à un organisme reconnu est établi à 0 \$.</p> <p>Le Centre de loisirs de Lachine étant officiellement reconnu par la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, nous comprenons donc que le taux horaire pour la balle molle devrait être de 0 \$ pour l'année 2026.</p> <p>Pouvez-vous me confirmer cette information?</p>
--	---

---

<p>26</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Isabelle Lamarche</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Comment faire appliquer la loi sur l'interdiction des prières dans un lieu public comme le Biodôme?</p> <p>J'ai été témoin de gens agenouillés avec leur tapis à l'accueil du Biodôme.</p>
--	---

---

<p>27</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Alain Masse</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Josué Corvil</p>	<p>Bonjour et félicitations à ensemble Montréal pour son élection. Selon plusieurs historiens, Montréal n'était pas occupé par les premières nations au moment de la colonisation de l'île. Nous sommes une nation souveraine et je ne crois pas que nous devons nous excuser d'être nous dans cette ville ou intégré parfaitement comme plusieurs de mes amis, la mairesse Soraya, Alba etc. je demande donc de mettre fin à la déclaration que nous ne sommes pas sur un territoire cédé. Comme à l'assemblée nationale nous ne portons plus allégeance au roi, il faut mettre fin à ces déclarations de soumission. Soyons fier d'être Montréalais.</p>
--	--

---

28

Question de :  
Suzanne De Blois

Réponse de :  
M. Benoit Langevin

Je tiens d'abord à souligner la volonté de la Madame la mairesse de renforcer la gouvernance en itinérance, en interpellant les paliers provincial et fédéral dès le début de son mandat pour négocier plus de pouvoir et de ressources.

D'ici à ce que des logements abordables et des ressources répondent à leurs besoins, il faudra mieux protéger les personnes en situation d'itinérance des aléas climatiques qui ne cessent d'augmenter. Ces personnes comptent parmi les groupes les plus à risque de souffrir des conséquences de la crise climatique, été comme hiver.

Le Plan Climat 2030 accorde une priorité à la la résilience des personnes en situation de vulnérabilité et à des mesures d'adaptation sur les territoires avec un cumul de facteurs de vulnérabilité. Comment prévoyez-vous accentuer la prise en compte des personnes en situation d'itinérance dans la mise en œuvre des actions du Plan Climat?

Merci.

Suzanne De Blois, Mère au front pour Gabriel, Andrea, Mimi et Maaïa

29

Question de :  
John Symon

Réponse de :  
Mme Gabrielle Rousseau-  
Bélanger

Quelle est la position de cette administration sur les espaces verts et comment comptez-vous procéder au cours des quatre prochaines années ?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève un point de règlement concernant les questions qui ont été omises lors de cette Période. Elle souhaite des éclaircissements notamment sur la question numéro 20 qui n'a pas été lue. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, explique qu'en raison des fonctions qu'elle occupe, et puisque cette question lui était adressée, elle n'était pas en mesure d'y répondre. Puis, la présidente clôt le débat.

#### CM25 1426

**Désigner Gaëlle Guillaume à titre de présidente du Conseil jeunesse de Montréal, ainsi qu'Anthony Faustin et Iles Ousmer à titre de vice-présidents, pour un mandat de 12 mois à compter de janvier 2026 / Nommer Jade Corriveau, Sofia Anahi Marisco-Perron, Adam Nakouri-Romdan et Laurence Pépin à titre de membres, pour un premier mandat de trois ans à compter de décembre 2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2025;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Gaëlle Guillaume, à titre de présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, à compter de janvier 2026;
- 2 - de nommer Iles Ousmer, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un deuxième mandat d'un an, à compter de janvier 2026;
- 3 - de nommer Anthony Faustin, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, à compter de janvier 2026;

- 4 - de nommer Adam Nakouri-Romdan, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement d'Abdenour Douraid;
- 5 - de nommer Jade Corriveau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Mowahib Hassan Doualeh;
- 6 - de nommer Sofia Anahi Marisco-Perron, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Melissa Ben Meddour;
- 7 - de nommer Laurence Pépin, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Myriam Bravo;
- 8 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.02 1257181005

---

À 20 h 38, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada, la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus, et la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, prennent la parole à tour de rôle afin d'adresser leurs vœux de joyeuses fêtes notamment. Elles invitent également la population à faire preuve de solidarité envers les plus vulnérables à l'approche de la période des fêtes et durant la saison hivernale.

À 20 h 44, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous au mois de janvier 2026.

---

---

Chantal Rossi  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Soraya Martinez Ferrada  
MAIRESSE

## **ANNEXE – ARTICLE 7.04**

### **INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025 Personnes élues du conseil municipal Le 15 décembre 2025**

---

1. Beaugard, Céline-Audrey
2. Black, Christine
3. Blanchet, Nancy
4. Brière, Emilie
5. Demers-Dubé, Olivier
6. DeSousa, Alain
7. El-Korbi, Arij
8. Esposito, Victor
9. Fournier, Veronique
10. Goulet, Nathalie
11. Hénault-Ratelle, Julien
12. Houbart, Catherine
13. Lalonde, Jean François
14. Limoges, François
15. Martinez Ferrada, Soraya
16. Mohsen, Sophie
17. Moroz, Sonny
18. Musau Muele, Martine
19. Myrand, Daniele
20. Nazarian, Vana
21. Norris, Alex
22. Ouellet, Sylvain
23. Palestini, Laura-Ann
24. Puzé, Jocelyn
25. Provost, Julie-Pascale
26. Rapanà, Giovanni
27. Rossi, Chantal
28. Salem, Aref
29. Teodoresco, Alexandre
30. Vilain, Maeva
31. Wong, Cathy
32. Zuninga Ramos, Alba